



# PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale  
des Territoires

Commission départementale de la préservation  
des espaces naturels, agricoles et forestiers  
**CDPENAF**  
Tél : 03 85 21 29 71  
ddt-cdpenaf@saone-et-loire.gouv.fr

Mâcon, le **22 SEP. 2022**

Monsieur le Maire,

Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Chaintré, concernant le développement des infrastructures du pôle Equi-Handi de Mâcon-Chaintré, a été examiné en commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), lors de sa séance du 26 août 2022.

Je vous informe que la commission a rendu les avis suivants :

- Sur la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers (articles L. 153-16, L. 153-33 du code de l'urbanisme) :  
**avis favorable.**

- Sur la délimitation de 2 secteurs de taille et de capacité d'accueil limités (STECAL) et la constructibilité en zone agricole ou naturelle (article L. 151-13 du code de l'urbanisme) :  
**avis favorable.**

- Sur la dérogation d'ouverture à l'urbanisation en l'absence de SCoT applicable (article L. 142-5 du code de l'urbanisme) :  
**avis favorable.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Jean-François Cognard  
Maire de Chaintré  
36 place du Luminaire  
71570 Chaintré

Le Préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental,

Jean-Pierre Goron

copie : Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Mâcon